



# Déclarations et Discours

N° 83/11

## LA SITUATION EN NAMIBIE

Discours de M. Gérard Pelletier, représentant permanent et ambassadeur de la mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, prononcé devant le Conseil de sécurité à New York, le 31 mai 1983.

Monsieur le Président,

Je vous suis reconnaissant ainsi qu'au Conseil de sécurité d'avoir donné la possibilité au Canada de participer à ce débat, dont le thème est d'une importance cruciale non seulement pour le peuple de la Namibie, mais également pour l'avenir de toute l'Afrique australe. Je suis tout particulièrement heureux d'y participer sous votre présidence, étant donné la coopération de longue date entre nos deux pays. Je suis confiant que vous saurez permettre au Conseil d'obtenir des résultats constructifs et de nous rapprocher de notre objectif, qui est la liberté et l'indépendance de la Namibie.

Mais avant d'aborder cette question, j'aimerais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer notre consternation devant la récente attaque sud-africaine au Mozambique. Le Canada condamne cette attaque comme étant une violation de la souveraineté du Mozambique, tout comme il condamne le récent acte de violence perpétré en Afrique du Sud. Dans les deux cas, des victimes innocentes ont été tuées ou blessées. Cet état de chose doit cesser. Nous savons que des changements s'imposent en Afrique du Sud, et qu'ils se feront; nous espérons qu'ils surviendront bientôt et dans un climat de paix. Les actes de terrorisme et les attaques à l'extérieur des frontières nationales ne peuvent que contribuer à accroître les tensions dans la région et les risques de propagation du conflit.

Pour les membres de ce Conseil, ces événements doivent également souligner la nécessité urgente de mettre fin au conflit en Namibie, et d'appliquer le Plan de règlement des Nations Unies.

Monsieur le Président, en tant que l'un des initiateurs et des rédacteurs du Plan de règlement des Nations Unies pour la Namibie en 1978, le Canada regrette vivement que le Conseil de sécurité soit toujours saisi de la question cinq ans plus tard et que la population de la Namibie ne soit toujours pas en mesure d'exercer son droit à l'autodétermination. Nous comprenons et partageons les préoccupations de la communauté internationale qui ont provoqué cette réunion du Conseil de sécurité.

Plus tôt cette semaine, le distingué représentant du Royaume-Uni, Sir John Thomson, a donné un compte-rendu détaillé de l'histoire de la négociation de cette question. Il a souligné les initiatives particulières qui ont mené à la formulation du Plan de règlement des Nations Unies et de la Résolution 435 du Conseil de sécurité. Il a expliqué l'effort concerté entrepris par le Groupe de contact, après l'échec de Genève, pour régler les problèmes en suspens et ouvrir la voie à la mise en application du Plan des Nations Unies. Je ne m'attarderai donc pas sur l'historique de cette question. Qu'il me suffise de dire que les efforts intensifs consacrés à ces négociations dans les cinq dernières années ont permis d'en arriver à un important terrain d'entente.